

LES FICHES

Pour orienter les personnes vers les formations dans les savoirs de base, il faut d'abord être convaincu que :

C'est utile

Les apprentissages qui seront effectués en formation, à condition qu'ils soient suffisamment importants, permettront d'améliorer sensiblement le confort de vie de la personne au quotidien, pour sa famille, pour ses loisirs, pour ses enfants, dans son travail ou sa recherche d'emploi, ...

C'est urgent

Du moins, aussi urgent que d'autres démarches que la personne doit faire dans d'autres domaines (emploi, aides financières, logement, ...) et que les résultats ou les progrès obtenus dans les savoirs de base peuvent contribuer à la résolution des autres aspects. La réciproque est bien sûr vrai : ainsi pour une personne en formation, résoudre des problématiques connexes qu'elle rencontre lui permettra d'être plus « disponible » aux apprentissages ; il s'agit de ne pas en faire un préalable.

La personne en souffre

Même si elle ne l'exprime pas, la personne en situation d'illettrisme ressent une blessure narcissique de ne pas « savoirs » dans « un pays où tout le monde sait lire, écrire, ... » (c'est ce qu'elle croit). Cet aspect est constamment vérifié à l'entrée en formation où un important travail est à chaque fois nécessaire pour permettre aux personnes de penser qu'elles sont capables d'apprendre et pour restaurer une image positive de soi.

C'est possible

C'est possible à tout âge, quel que soit son niveau ou ses « capacités cognitives ». C'est l'axiome de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Il s'agit de bien cerner qu'elles sont les objectifs et le rythme de formation afin de proposer un parcours adapté.

Cela marche

La formation permet des progrès notables et identifiables.

Les personnes doivent être informées

Les personnes doivent être informées, elles y ont droit. Ensuite la décision relève de leur choix personnel, mais cette information doit être juste et aussi complète que possible.

On notera qu'il y a beaucoup de risque à informer des personnes qui ne seraient pas concernées.

Faute d'être convaincu

On n'insistera pas, on ne trouvera pas les ressources nécessaires pour passer par dessus ses propres réticences à aborder le sujet : **on passera à côté.**

Un « prescripteur » a toujours quantités de préoccupations, forcément il trouvera toujours quelque chose d'autre à prescrire.

Pour pouvoir évoquer avec une personne une difficulté liée à l'illettrisme, il faut d'abord identifier cette difficulté en référence à la situation de la personne : repérer, c'est d'abord observer.

Aborder le problème de l'illettrisme avec une personne, ne peut se faire que si on a pu repérer des indices et identifier des indicateurs de difficultés de maîtrise des savoirs de base.

Pour cela il faut avoir conscience de ce qu'est l'illettrisme et des non savoirs que cela recouvre (cf partie 1). Cela ne se réduit pas à : « ne savoir ni lire ni écrire »

	Entretien	indices
Indicateurs de difficultés de repérage dans le temps et l'espace.	<p>« Comment êtes vous venu(e), en bus, à pied en vélo, ... ? »</p> <p>« Cela vous a pris combien de temps ? »</p> <p>« Par où êtes vous passé(e) ? »</p> <p>« Vous habitez dans quel quartier ? »</p> <p>« Vous avez trouvé facilement nos bureaux ? »</p>	<p>- Si la personne ne sait pas expliquer son itinéraire...</p> <p>- Si la personne arrive exagérément en avance à son rendez-vous...</p> <p>- Si la personne ne connaît pas sa date de naissance, si elle tend une pièce d'identité sans formuler de réponse...</p> <p>- Si elle a du mal à s'inscrire dans son histoire, ne peut commenter son CV : quelle durée de travail pour une période, il y a combien de temps, avant ou après tel événement ?</p>
Indicateurs de difficultés de lecture-écriture	<p>« Ai-je bien écrit votre nom de famille ? »</p> <p>« Pouvez-vous m'épeler votre prénom ? »</p> <p>« Est-ce que vous voulez bien remplir cette fiche ? »</p>	<p>- Si la personne reconnaît ou dit qu'elle « n'aime pas » écrire...</p> <p>- Si elle explique qu'elle déteste les papiers...</p> <p>- Si elle prétexte qu'elle ne peut pas lire parce qu'elle a oublié ses lunettes, perdu ses lentilles,...</p> <p>- Si elle est accompagnée et s'en remet à cette tierce personne tout au long de l'entretien</p>
Indicateurs de faible autonomie et de difficultés d'insertion sociale	<p>Participez-vous à des activités dans votre quartier ?</p> <p>Avez vous un projet personnel, professionnel ou de formation ?</p> <p><i>Si la question reste sans réponse :</i> Qu'est ce que vous souhaitez faire ? Qu'est-ce que vous aimez faire ? Qu'est-ce que vous allez faire ?</p> <p><i>Si il y a un projet :</i> Comment pensez vous faire ?</p> <p>Avez-vous des enfants ? Vont ils à l'école ? Comment ça se passe pour eux ? Est-ce que vous les aidez ? Avez-vous rencontré les professeurs, les instituteurs ? Font-ils une activité en dehors de l'école ? vous les accompagné ?</p>	<p>- Si la personne est et reste isolée ...</p> <p>- Si elle rejette toute idée de formation...</p> <p>- Si elle dit à plusieurs reprises : « je voudrais bien , mais ce n'est pas ou plus possible », « il est trop tard pour moi »</p> <p>-Si elle a du mal à se projeter parce que « c'est difficile »</p> <p>Quand la personne a des enfants, c'est un bon moyen, à travers ses commentaires, pour lui permettre d'évoquer ses difficultés et sa relation aux apprentissages Ex. « je suis content(e), lui il travaille bien à l'école, ce n'est pas comme moi,... » « vous savez j'ai jamais aimé l'école ... » « lui il comprend vite...il sait déjà lire, il a de la chance »</p>

Des difficultés de repérage dans le temps peuvent être des indicateurs de situation d'illettrisme.

Si un seul indice n'est pas significatif, plusieurs concordant doivent alerter.

Comment faire ?

On sera alerté si on remarque que :

-  La personne arrive exagérément en avance à son rendez-vous (d'autant plus si cela se répète quasi systématiquement)
-  La personne ne connaît pas sa date de naissance, ou seulement l'année (parfois elle tend une pièce d'identité sans répondre)
-  La personne a du mal à se situer dans son histoire, ne peut commenter son CV : ignore la durée d'un emploi, son année, est dans l'impossibilité de se situer avant ou après un événement... (attention d'autres causes peuvent entraîner ce type de comportement)

On peut rechercher ces indices en posant des questions nécessitant un repérage dans le temps, mais l'hypothèse de situation d'illettrisme devra être vérifiée avec d'autres approches.

Qu'est-ce que l'on constate ?

On s'aperçoit qu'il est difficile d'aborder sa situation d'illettrisme avec une personne en partant de ce thème : habituée à « composer avec » (le temps), elle a en général des explications pour chaque comportement :

Exemple :

« Je n'ai pas de montre » ou « On m'a déposé » etc., pour expliquer son avance au rendez-vous.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

-  L'impossibilité de lire l'heure et/ou d'évaluer les durées, incite les personnes à se donner beaucoup de marge.
-  L'impossibilité de répondre avec précision à des questions d'ordre temporels (Il y a combien de temps ? C'était quand ?) est fréquemment associée à une situation d'illettrisme.

Comment susciter, comme si c'était fortuit, un échange sur l'un ou l'autre des savoirs de base ?

Pour soutenir des techniques d'entretien dans un lieu donné, on peut imaginer une discrète « disposition » d'objets prétextes à ...en parler.

Comment faire ?

En fonction du lieu, de l'ergonomie des espaces, de l'autonomie dont on dispose, de ses propres affinités, on va choisir des objets et les placer dans : la salle d'attente, la pièce réservée à l'accueil ou à l'entretien etc., en les disposant en évidence : sur les murs, sur la table, en suspension, ...

Quels objets ?

-  **Affiches** : « Illettrisme, infos-service », du Centre culturel proche, d'éditeurs de livres, ...
Ce qui importe : un graphisme décliné évoquant le « lire-écrire » ou le « compter »
-  **Dépliants** : sur les structures et les dispositifs de formations, les différentes actions locales, ...
Ce qui importe : la simplicité du texte et du graphisme, et le contexte local
-  **Jeux de sociétés** : scrabble, des chiffres et des lettres, mots croisés ou fléchés, ...
Ce qui importe : la perception du jeu (de lettres, de chiffres, de mots)
-  **Gravures, photos, dessins, images, ...**, évoquant l'enseignement, l'école, la lecture
Ce qui importe : la force de l'évocation
-  **Plans de ville, cartes routières, plan de bus, ...**
Ce qui importe : la simplicité du texte et du graphisme, et le contexte local
-  **Livres pour enfants, revues** choisies pour ce qu'elles peuvent évoquer, ...
Ce qui importe : la possibilité d'interpeller la personne sur son activité de lecture
-  **Autres objets** ... (machine à calculer, horloge, etc.)

Quelles utilisations ?

Quand le regard de la personne s'attarde sur un objet, on l'invite à un commentaire en en produisant un soi-même : « moi, j'adore cette affiche(cette photo), et vous vous aimez lire (écrire) ? », ou « ah oui, sympa cette image du papa ours qui lit un livre à son petit. Et vous, vous aimiez qu'on vous lise une histoire ? » ou « vous aimez lire à votre enfant ? » ou « regardez si un horaire vous convient pour aller ..., moi pour ce trajet habituellement je prends la ligne ... ; et vous ? »

Qu'est-ce que l'on constate ?

Que l'entretien qui s'appuie à un moment donné sur une implication du type « moi je ..., et vous ? » permet d'aborder le niveau affectif des difficultés de la personne avec les savoirs de base, comme si c'était « au hasard » de la conversation, dans le cadre d'une relation humaine presque ordinaire, comme dans une discussion à bâtons rompus ».

La vue par la personne d'un de ces objets peut être déclencheur d'une expression spontanée à partir de laquelle le « prescripteur » pourra rebondir.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

Les objets « prétextes » permettent une entrée banalisée et conviviale, parfois affective. Une évocation des limites, de la non autonomie ou de la difficulté, voire de la détresse, se fait en empathie. Les moteurs éventuels qui se révèlent alors se situent autour de la scolarité des enfants, le jeu, la culture. Le fait de se situer au même niveau, comme dans une relation « ordinaire » va faciliter une expression que l'intervenant saura reprendre pour explorer davantage et passer à la phase de « mise en mots »

Lorsque l'on sait qu'une personne a des difficultés dans les savoirs de base, il est possible d'aborder la question en mettant l'accent sur ses autres demandes, comme par exemple son besoin d'avoir une activité.

Comment faire ?

La personne parle de son désir d'avoir une activité pour sortir de son isolement ou pour participer à une activité de groupe. On évoquera alors un certain type d'activité où on est en groupe, et où l'on peut en outre travailler sur les différents savoirs de base. Une action ou un atelier de formation peut être proposé au même titre que tout autre activité socioculturelle tout en sachant que c'est le point d'appui pour enclencher la discussion sur les savoirs de base.

Qu'est-ce que l'on constate ?

Quand de multiples activités sont proposées dans les centres sociaux, socio-culturels, les Maisons pour Tous, les différentes structures, des personnes s'inscrivent « spontanément » dans des ateliers d'apprentissage aux savoirs de base.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

On peut faire le lien avec d'autres formes d'accompagnement (par exemple : toxicomanie, alcoolisme, troubles psychiques, ...) dans lesquelles les personnes entament des remises à niveau avec pour motivation première de reprendre une activité, un rythme de travail, de retrouver un cadre.

Toutefois, l'objectif à long terme est, la plupart du temps, d'un autre ordre (pouvoir retrouver du travail, s'occuper du suivi scolaire des enfants, participer à la vie sociale du quartier, de l'arrondissement, ...). Proposer une formation aux savoirs de base se justifie donc, même si, dans un premier temps le projet est plus axé sur l'insertion.

Différentes études¹, ont montré qu'une part non négligeable des apprenants en formation de base expriment comme motif à leur engagement : « sortir de leur isolement ». Ce n'est pas leur seul raison, mais cela montre l'importance du besoin d'activité dans la décision d'entrée en formation.

¹ V.Leclerc, *Adultes en situation d'illettrisme : enjeux de l'engagement en formation*, PIC EQUAL financé par le FSE, septembre 2004.

Enquête départementale Charente-Maritime sur le repérage et prescription, GDLI, 1997.

On aimerait poser une question à laquelle la réponse viendrait naturellement, révélatrice de difficultés, permettant l'ouverture d'un dialogue.

Par expérience, on proposera de poser une question à propos de la division, terrain plus neutre que la lecture.

Comment faire ?

On commencera par une question générale dont la réponse importe peu : « Quel est votre niveau en mathématiques, en calcul, ... ? »

On obtient généralement une réponse confuse, plutôt interrogative, marquant l'incapacité à répondre à une question aussi mal posée et appelant des éclaircissements.

On peut enchaîner alors par :

« Soyons plus précis, est-ce que vous savez faire les divisions ? Je vous pose cette question parce que ... »

Cette question doit être justifiée par le contexte de l'entretien, et on la justifiera même explicitement, par exemple en la reliant au niveau théorique nécessaire pour entrer en stage de formation professionnelle.

Comment faire ?

Utilisée régulièrement, cette approche se révèle efficace, les personnes répondent facilement, et est aisée alors :

✚ Soit d'approfondir et en arriver à faire exprimer des difficultés avec la multiplication, la soustraction, l'addition, et mais aussi une difficulté en lecture, écriture.

✚ Soit d'aborder des notions plus complexes : fractions, équations, ... et de sortir d'une erreur de diagnostic de situation d'illettrisme par trop immédiate.

Comme les corrélations entre le niveau en calcul et en lecture et écriture sont fortes, on a peu de risque de passer à côté d'une situation d'illettrisme si le niveau en calcul est élevé.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

On peut penser que l'allergie aux mathématiques, largement distribuée dans la population, sa revendication même de la part de personnes ayant réussi des études supérieures, rendrait licite et socialement exprimable avec un moindre sentiment de dévalorisation, une incapacité au niveau des opérations mathématiques formelles.

Le niveau de la division aurait alors une image de complexité suffisamment élevée pour qu'une personne en situation d'illettrisme puisse en reconnaître, sans tabou, l'absence de maîtrise (et suffisamment élevée pour que personne ne se sente pas déprécié qu'on lui pose la question).

Il semblerait que les personnes ayant franchi le pas vers un réapprentissage ne se focalisent pas sur le calcul, mais insistent surtout sur la lecture et l'écriture. Ceci corroborerait l'hypothèse d'un investissement affectif moins fort, d'une souffrance moindre pour le calcul que pour la lecture et l'écriture. L'abord par le calcul facilite la mise en mots.

Demander à quelqu'un s'il possède le permis de conduire est une question banale, naturelle dans de nombreuses situations, à laquelle chacun répond facilement. Evoquer l'épreuve du code de la route peut permettre d'aborder les difficultés avec l'écrit.

Comment faire ?

- ✚ Evoquer la mobilité de la personne.
- ✚ Demander si la personne possède le permis de conduire.
- ✚ En cas de réponse négative : parler de l'épreuve du code de la route, demander à la personne si elle pense être en mesure de réussir cette épreuve, ce qui l'inquiète éventuellement.

Qu'est-ce que l'on constate ?

1. Que les réponses concernant l'absence de permis de conduire sont accompagnées de commentaires. Par exemples :
 - ✚ « Sans permis on ne peut rien faire ! »
 - ✚ « Je voudrais bien le passer »
 - ✚ « Je l'ai passé x fois et je n'ai jamais eu le code »
 - ✚ « Avec toutes ces questions, on n'y comprend rien »
2. Que la reconnaissance de difficultés à l'épreuve du code de la route facilite l'exposé de difficultés plus générales avec la communication écrite.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

L'intérêt et l'importance de l'obtention du permis de conduire pour de nombreux événements de la vie (transport des enfants, déplacements, travail, loisirs, ...) inciteraient les personnes à admettre des difficultés en lecture - écriture et à rechercher les moyens d'y remédier. Ces éléments les motivent souvent à entrer en formation.

Comme de nombreuses personnes parfaitement lettrés échouent au moins une fois à l'épreuve du code de la route, les difficultés liées à une situation d'illettrisme ne seraient pas stigmatisantes, ne représentant qu'un cas particulier de difficultés partagées par d'autres.

Il s'agit de s'appuyer sur une activité, plutôt du domaine des loisirs, que la personne affectionne et dans laquelle elle peut « briller ».
Valoriser un talent pour relativiser les défaillances ou lacunes et pouvoir en parler de façon dédramatisée.

Comment faire ?

« On sait que la personne a un talent », ou on remarque un indice qui fait imaginer une passion, un talent.

Des entretiens préalable, un dossier, le commentaire d'un collègue ont révélé que la personne avait la passion :

 De la mécanique, de la cuisine, d'une activité sportive, de la pêche, du bricolage, du travail du bois, etc.

Au cours de l'entretien, on « tend une perche » pour en parler et surtout, pour amener la personne sur ce terrain gratifiant.

Souligner la valorisation des compétences sollicitées dans l'exercice de ce talent, et poser alors une question sur une technique liée à ce talent et nécessitant des savoirs de base.

Exemple :

La mécanique : « comment faites vous pour régler l'avance à l'allumage ? »

La cuisine : « comment faites vous pour mélanger des ingrédients qui n'ont pas les mêmes temps de cuisson (couscous, tagine, ratatouille, bouillabaisse, etc. »

Qu'est-ce que l'on constate ?

La personne se détend visiblement se trouvant sur un domaine qu'elle connaît, qu'elle aime et qu'elle maîtrise.

Souvent, ce talent ne lui paraît pas remarquable et marquer de l'étonnement, de l'intérêt tout simplement, la met au centre d'une image positive d'elle-même. La personne explique facilement les moyens mis en oeuvre pour palier ses insuffisances et ensuite exprime plus facilement ses difficultés à lire, écrire et calculer.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

Reconnaître chez la personne un talent, l'aider à prendre conscience de ce talent et le valoriser, cela met en confiance et crée un espace de dialogue positif.

Dire son incapacité à lire ou calculer, dans une activité qui apparemment le nécessite, est plus facile si la personne réussit cette activité d'une autre manière.

La difficulté étant reconnue à cette occasion particulière, elle peut être alors abordée sur un plan plus général.

Des difficultés de repérage dans l'espace peuvent être des indicateurs de situations d'illettrisme.

Si un seul indice n'est pas significatif, plusieurs concordants peuvent servir de points d'amorce d'une discussion.

Comment faire ?

Si la personne a éprouvé des difficultés pour trouver le lieu de rendez-vous.

Si effectuer une démarche dans un autre quartier semble lui poser des problèmes.

Etc.

On essaie de vérifier qu'elle sait lire un plan, par exemple en présentant une carte ou un plan de la ville. Si on constate alors des difficultés pour s'y retrouver, on peut exprimer un fait objectif : « vous avez de la peine à lire un plan ».

En cas d'acquiescement, poser une question plus précise : « pouvez-vous lire le nom des rues ? »

Qu'est-ce que l'on constate ?

Remarque : très peu expérimentée cette approche est en attente de témoignages. Merci de nous faire part de vos remarques avec la fiche (21) de retour d'usage.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

- ✚ S'appuyant sur un constat partagé, on évite l'impression d'un jugement normatif.
- ✚ Une difficulté particulière (lire un plan) est plus facile à admettre que la difficulté générale à lire.
- ✚ On peut être lettré et éprouvé des difficultés de repérage dans l'espace, il est donc peu stigmatisant de ne pas le savoir.

Il s'agit de s'appuyer sur les démarches écrites (formulaire divers), effectuées avec la personne.

Comment faire ?

En cas de refus, de difficultés à écrire, par exemple :

- ✚ Lorsque la personne se sert d'un modèle,
- ✚ lorsque la personne demande que l'on remplisse à sa place, on aborde le sujet :
 - « vous avez du mal à remplir les documents, à écrire ? »
 - « Avez-vous pensé à y remédier ? »
 - « Comment faites-vous quand vous devez remplir un document ? »

Ces questions se justifient par le contexte de l'entretien. Il ne s'agit pas d'accuser la personne lorsqu'elle ne peut écrire ce qu'on lui demande.

Quand on peut, on lui demande de faire elle-même la démarche écrite en se plaçant soi-même comme assistant.

Qu'est-ce que l'on constate ?

Les personnes en difficulté sur les savoirs de base se donnent les moyens d'être assistées dans leurs démarches (par un proche, la famille, un travailleurs social, ...). C'est une stratégie de compensation.

Pour réussir malgré tout ces démarches, elles peuvent utiliser des subterfuges « discrets » :

- « J'ai oublié mes lunettes »,
- « Toi qui écris bien ... ».

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ? ?

La personne est confrontée à sa difficulté tout en étant soutenue. Et comme la démarche est nécessaire, l'abond est facilité.

Il s'agit de s'appuyer sur la présence des enfants dans le foyer et de valoriser le désir qu'a le parent d'accompagner ses enfants dans leur projet de vie et de jouer son rôle de parents.

Comment faire ?

On sait que la personne est mère ou père de famille ; l'amener à parler de ses enfants, l'interroger sur l'âge, la scolarité des enfants, peut lui permettre d'exprimer les difficultés quant à sa propre scolarité.

- ✚ Pour un parents d'enfants : âgé de 3 à 6 ans :
« Comment se prépare la rentrée à la grande école ? »
- ✚ Pour un enfant de 6 à 11 ans
« Comment se passe la scolarité de votre enfant ? »
« Est-ce que vous aidez vos enfants à faire leurs devoirs ? »

Qu'est-ce que l'on constate ?

Le sujet « enfant » constitue un terrain de discussion riche et peut amener le parent à se positionner par rapport à ses enfants.

La scolarité difficile d'un enfant réveille chez le parent le souvenir de ses propres difficultés, « il est comme moi, on a du mal à apprendre dans la famille » ou bien « je ne veux pas qu'il soit comme moi, personne dans ma famille ne m'a aidé, moi je veux l'aider » ;

Dans le cas d'une scolarité aisée, le parent peut exprimer ses difficultés d'autant plus facilement qu'il se sent gratifié et déculpabilisé par la réussite de son enfant : « au moins, il n'est pas comme moi ».

Ces exemples (les plus courants) peuvent être saisis et servir de tremplin pour informer le parent sur l'existence d'ateliers ou d'action de formation de savoirs de base et lui donner envie d'y participer.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

La conscience qu'ont certains parents de leurs obligations envers leurs enfants, le désir qu'ils ont pour se démarquer de ce qu'ils ont vécu, les motive à entrer en formation. La présence gratifiante qu'ils auront auprès de leurs enfants, parce qu'ils seront en mesure de suivre à des degrés divers leur scolarité, constituerait un facteur important dans le désir qu'ils ont de leur épargner une scolarité difficile.

Aborder le sujet des savoirs de base est facile au cours d'un entretien avec une personne qui évoque son projet professionnel, son statut face à l'emploi

Comment faire ?

1^{er} Cas

La personne expose son projet en terme de formation : on posera la question des pré requis : « Quel niveau scolaire est exigé pour accéder à cette formation ? »

Ou « Pensez-vous avoir le niveau ? »

Si la réponse est négative, on se demandera avec elle :

Quels sont les obstacles, comment envisage-t-elle de s'y préparer ?

Connaît-elle les dispositifs, les mesures susceptibles de pouvoir favoriser son projet ?

2^{ème} Cas

La personne aborde son projet professionnel en évoquant sa recherche d'emploi. Aux questions :

« Quel emploi aimeriez-vous trouver ? »

ou « Quelle activité pourriez-vous exercer ? »

On peut obtenir des réponses telles que :

« J'aurai aimé faire tel travail, mais ce n'est pas la peine d'y penser, je n'ai pas le niveau, je n'en suis pas capable » ou « J'ai occupé tel emploi, mais cela nécessitait de lire, de rédiger des bons de commande et je ne pouvais pas le faire de façon rapide ».

Des réponses de ce type, fournies par la personne, peuvent être reprises et l'on peut poursuivre sur des questions plus précises concernant la maîtrise des savoirs de base.

Qu'est-ce que l'on constate ?

Le questionnement vient aisément dans la construction du projet professionnel, il se justifie pleinement, la personne peut évoquer ses difficultés liées à un niveau scolaire qui la pénalise.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

Le travail, l'exercice d'une activité rémunérée permettent à la personne outre d'assurer sa subsistance et celle de sa famille, de se sentir reconnue professionnellement et socialement, de ne plus se sentir exclue, et d'éprouver un sentiment d'estime de soi .

La quête d'un emploi, l'élaboration du projet professionnel, en tant qu'éléments fondamentaux dans la vie de la personne, nous permettent d'aborder l'histoire de la scolarité (au large du terme), de façon non intrusive.

Ces éléments participent de la motivation à entrer en formation.

➔ **Publics concernés**

La différenciation des publics retenue dans la présentation ci-dessous, l'a été au regard de la situation propre des personnes (statut administratif temporaire de la personne, situation par rapport à l'emploi) ou de l'offre de formation existante (en alphabétisation, en français langue étrangère). Ainsi plusieurs dimensions interfèrent (situation par rapport à l'emploi, situation sociale, statut administratif, tranche d'âge, ...) quand dans leur majorité les dispositifs s'adressent à des publics en principe précisément catégorisés. Si ce constat d'une complexité des dispositifs et d'une multiplicité des actions est difficile à appréhender par les professionnels, elle l'est sans doute encore plus pour les personnes concernées ...ne maîtrisant pas la langue française et/ou les savoirs de base.

Les publics en situation d'insertion sociale et professionnelle	Tous les publics pour lesquels le réapprentissage du français et l'acquisition du socle fonctionnel de compétences peuvent constituer un atout dans la mise en œuvre de leurs projets ou leurs parcours professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - publics jeunes (16-25 ans) - publics adultes (26 ans et plus) - bénéficiaires du RMI - migrants - personne en contrat emploi solidarité - demandeurs d'emploi - TH, etc.
Les publics en situation de maintien dans l'emploi	Tous les publics de bas niveau de qualification fragilisés par l'emploi pour lesquels le réapprentissage du français et l'acquisition du socle fonctionnel de compétences peuvent permettre une meilleure adaptation au poste de travail, une mobilité technique, etc., destinés à consolider leur chance de maintien dans l'emploi
Les publics en situation d'illettrisme	Tous les publics actuellement ou potentiellement en situation d'illettrisme pour lesquels la maîtrise du socle fonctionnel nécessaire à la vie courante (personnelle, culturelle, professionnelle) n'est ni suffisante, ni satisfaisante
Les publics en situation d'analphabétisme	Tous les publics jamais ou très peu scolarisés (généralement moins de 2 ans) qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre un code écrit dans aucune langue, et pour lesquels l'apprentissage des prémisses de la langue française permet d'accéder à un minimum d'autonomie.
Les publics primo-arrivants	Tous les publics « primo-arrivants », nouvellement en France, pour lesquels il est nécessaire d'acquérir les principaux repères qui caractérisent la langue et la culture française, ainsi que des éléments de maîtrise de l'environnement socio-économique et institutionnel. Trois types de « primo-arrivants » peuvent être pris en considération : <ul style="list-style-type: none"> - les « primo-arrivants » au sens strict et administratif du terme, arrivés depuis moins d'un an sur le territoire français ; - les « primo-arrivants » au sens large, arrivés depuis moins de trois ans sur le territoire français et auxquels est accordé un délai supplémentaire d'adaptation et d'insertion ; - les « nouveaux arrivants » qui auront leur carte de séjour après leur passage à l'OMI (Office des migrations international) et la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)
Les publics relevant d'actions de français langue étrangère	Tous les publics d'origine étrangère, allophones, scolarisés dans leur pays d'origine avec des niveaux d'études divers, pour lesquels il est nécessaire d'acquérir la langue française ou d'en perfectionner la maîtrise.
Les publics relevant d'actions d'éducation permanente	Tous les publics souhaitant, pour quelque raison que ce soit s'inscrire dans une démarche qualité d'éducation populaire ou de formation tout au long de la vie

Les catégories indiquées ne sont pas exclusives, un même individu pouvant appartenir à plusieurs d'entre elles. Par exemple, une personne peut-être à la fois en situation d'illettrisme et fragilisée dans l'emploi, une autre relevant du « français langue étrangère » et souhaiter s'insérer professionnellement, etc.

I. Accueil, orientation, accompagnement

☛ Publics jeunes

Rappel :

- **Jusqu'à 16 ans**, l'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France et pour les autres élèves. Les dispositifs d'accueil des nouveaux arrivants allophones (CLIN ; CLA; CLA-NSA) ont pour objectif d'assurer dès que possible l'intégration de ces élèves dans le cursus ordinaire.
 - Renseignements :
 - Pour un enfant de moins de 12 ans : auprès de la mairie de son lieu de résidence
 - Pour un enfant de 12 à 16 ans : contacter un **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** pour définir une poursuite de scolarité ou de formation à partir d'un positionnement linguistique
 - Pour tout autre renseignement : contacter l'Inspection académique du Vaucluse
 - **Les élèves de 16 à 18 ans**, les nouveaux arrivants âgés de 16 à 18 ans, ne relevant donc pas de l'obligation scolaire peuvent être accueillis, sous conditions², par **les CIO** dans le cadre de la mission générale d'insertion (MGI) de l'Education nationale qui travaille à la qualification et la préparation à l'insertion et sociale des élèves de plus de 16 ans sous réserve d'avoir été scolarisés l'année précédente.
 - **Prise en charge et accompagnement éducatif dur décision judiciaire des mineurs et jeunes majeurs (jusqu'à 21 ans), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.)**, qui est l'une des directions déconcentrées du Ministère de la Justice, a pour fonction traditionnelle la prise en charge de ce public. Des établissements du secteur public et des établissements du secteur associatifs, habilités et contrôlés par le secteur public de la PJJ, constitue le maillage pour assurer cette mission. Des actions de lutte contre l'illettrisme et/ou d'amélioration des savoirs de base sont mises en œuvre dans le cadre de cet accompagnement éducatif. La prise en charge se fait dans des structures diversifiées.
 - **Les foyers et les centres d'actions éducatives**, les jeunes y sont pris en charge en hébergement
 - **Les centres d'action éducative en milieu ouvert**, permettent la prise en charge éducative des jeunes maintenus dans leur famille
 - **Les centres de jour**, rattachés soit aux foyers, soit au centre en lieu ouvert, ces structures proposent aux jeunes qui leur sont confiés des activités d'insertion et de formation professionnelle selon des modalités diverses, allant de la lutte contre l'illettrisme à l'acquisition d'une formation qualifiante.
-
- **Les jeunes de plus de 16 ans en difficultés face à l'école**,
(en voie de déscolarisation ou sortis du système scolaire depuis moins d'un an)
Ils sont pris en charge par **la MGI de l'Education nationale** dans le cadre d'un suivi personnalisé. Des actions dites de remotivation leur sont proposées et ont pour objectif de renforcer les acquis des élèves et de les remotiver pour réussir une formation et une insertion ultérieure. Elles comportent le plus souvent une remise à niveau des savoirs de base.
 - **Les jeunes sortis du système scolaire de 16 à 26 ans**
Les jeunes sortis du système scolaire peuvent être accueillis dans **le réseau d'accueil et d'orientation constitué des missions locales**. Ce réseau³ est chargé de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement constitue une phase particulièrement importante dans les parcours des jeunes en difficultés. Les Conseillers socio-professionnels de la mission locale, véritable structure référence de

² Avoir été scolarisés l'année précédente.

³ Conformément à la philosophie initiale de B. Schwartz et à la chartre de 1991 « une place pour chaque jeune », les conseillers de la Mission Locale assurent un guichet unique pour les jeunes ayant des freins périphériques (familiaux, santé, logements, judiciaires, ...) à l'emploi.

cette accompagnement, sont des prescripteurs habilités à orienter ce public vers les offres concernées par les dispositifs de droit commun (formation rémunérée relevant du Plan Régional de Formation (PRF), actions d'insertion professionnelle dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Avignon) et/ou vers d'autres dispositifs (action de formation dans le cadre du Programme Insertion-Réinsertion-Lutte contre l'illettrisme (IRILL), actions pouvant relever de la lutte contre l'illettrisme dans le cadre du Contrat de ville)

➔ Publics adultes

• Les publics en situation d'insertion professionnelle

- **Les demandeurs d'emploi**, relèvent des **Agences Locales pour l'Emploi (ALE)** de l'ANPE. Il existe plusieurs prestations proposées par les services de l'ANPE, centrées sur l'accompagnement à l'emploi, ou l'accompagnement au projet et à l'emploi. Elles s'inscrivent dans le cadre du Programme d'action personnalisée pour un nouveau départ (**PAP-ND**)⁴ dont le but est de faciliter la réinsertion professionnelle de tous les demandeurs d'emploi, qu'ils soient allocataires du régime d'assurance-chômage ou non, en leur offrant un service et un suivi individualisés et renforcés jusqu'à leur retour à l'emploi. Cette proposition se traduit par l'établissement du PAP qui constitue « la feuille de route » de chaque demandeur d'emploi et formalise les propositions d'actions convenues avec un conseiller de l'ANPE. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les prescriptions vers des actions de lutte contre l'illettrisme relevant du droit commun.
- **Les bénéficiaires du RMI et des personnes en difficultés d'insertion**. Dans le cadre de leur volet « insertion », les Conseils Généraux ont en charge le dispositif RMI pour les personnes sans revenus (ou avec un revenu inférieur au RMI). L'attribution du RMI permet l'ouverture de deux droits :
 - Un droit de versement d'une allocation soit par la caisse d'Allocations Familiales soit par la Mutualité Sociale Agricole.
 - Un droit à l'insertion : en signant un contrat d'insertion, l'allocataire du RMI s'engage à participer à une action d'insertion personnalisée suivant ses projets.

Cet accompagnement se fait par l'**intermédiaire des Commissions locales d'Insertion (CLI)** et en collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs. Dans ce cadre, le Conseil Général est un des partenaires financeurs du PLIE et les travailleurs sociaux rattachés au service instructeurs du RMI, peuvent orienter les bénéficiaires vers les actions mobilisables dans **les parcours d'insertion du PLIE**. Dans ce cadre peuvent aussi s'articuler des actions de lutte contre l'illettrisme.

- **Les personnes reconnues Travailleurs Handicapés par la Cotorep**⁵, en complément de l'ANPE, **le réseau Cap Emploi**, financé par l'AGEFIPH⁶, agit pour l'emploi des personnes handicapées. Si l'insertion durable en milieu non spécialisée demeure son objectif essentiel, Cap Emploi s'occupe également de formation, d'accueil et d'information, d'adaptation à l'emploi et de suivi de placement. Cap emploi propose deux prestations :
 - à la personne handicapée (appui à la recherche d'emploi ou de formation, accompagnement à l'insertion personnalisée, assistance dans les recherches administratives)
 - aux entreprises (aide au recrutement, appui au reclassement des salariés déclarés inaptes, accompagnement et suivi des recrutements...)

Pour en savoir plus :

- AGEFIPH : www.agefiph.asso.fr

⁴ Les Missions Locales interviennent dans ce cadre pour les jeunes adultes (moins de 26 ans)

⁵ la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) est implantée dans chaque département. Elle accorde ou non un statut de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et procède au classement des personnes reconnues dans une des trois catégories : la catégorie A (handicap léger et/ou temporaire), la catégorie B (handicap modéré et/ou durable), la catégorie C (handicap grave et/ou définitif).

⁶ L'AGEFIPH gère le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Issue de la loi du 10 juillet 1987, elle a pour objet de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. L'Agefiph contribue à la politique de l'emploi conduite par l'Etat. Elle est au service des entreprises et des personnes handicapées et se trouve au cœur du partenariat qu'elle suscite entre les acteurs économiques, sociaux et associatifs. L'éventail de ses interventions lui permet d'apporter des réponses à toutes les étapes de l'insertion.

Implantation régionale PACA : Le « Desicium » Bêt A1
1, rue du Mahatma Gandhi – 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04.42.93.15.50
▪ CAP EMPLOI VAUCLUSE : EPSR AVIPTH
18, rue de Fontcouverte – 84000 Avignon
Tél. 04.90.13.99.99 E-mail : aviphepsr84@wanadoo.fr

- **Les publics migrants⁷**

- **Les nouveaux-arrivants en France de plus de 18 ans**, relèvent de l'**Office des Migrations Internationales (OMI)** après la convocation par la préfecture à la visite médicale obligatoire pour l'obtention de la carte de séjour. Il leur est alors proposé en matière d'intégration, un **contrat d'accueil et d'intégration (CAI)**. Ce nouveau dispositif est organisé à partir d'un lieu d'accueil centralisé à l'OMI. Il comporte différents volets parmi lesquels des prestations de positionnement linguistique, de formation linguistique, de bilan pré-professionnel et des prestations de formation et d'information civiques. Parallèlement, les signataires du CAI peuvent accéder aux services et dispositifs de droit commun. Le volet « formation linguistique » est organisé sous la forme d'un parcours linguistique personnalisé destiné aux personnes qui ne maîtrisent pas les bases minimales de la communication orale en français. Il vise l'apprentissage de ces bases minimales à travers une formation d'une durée comprise entre 200 et 500 heures et a pour objectif l'obtention de l'**attestation ministérielle de compétences linguistiques (ACML)**. Le **Fond d'Action et de Soutien pour l'intégration et la Lutte contre les Discrimination (FASILD)⁸** est chargé de la mise en œuvre de ce dispositif sous la forme de marché public.
- **Les publics primo-arrivants⁹ de plus de 18 ans**, peuvent au même titre que les nouveaux arrivants bénéficier du dispositif CAI et accéder à ses différents volets.
- **Les publics hors CAI**, étrangers ou Français par acquisition de plus de 26 ans en recherche d'emploi, inactifs ou salariés, déboutés de la procédure de naturalisation pour défaut d'assimilation, présentant un besoin d'apprentissage linguistique de base, peuvent accéder **aux prestations du Dispositif d'apprentissage de la langue française** mis en œuvre par le FASILD (cf. modalités ci-après)
- **Les publics qui n'ont plus accès à l'information**, ces personnes qui souvent n'ont pas accès aux Conseillers ANPE, peuvent être accueilli par l'**Equipe Emploi Insertion (E.I.I.)** animée par la structure **DEFI** (conventionnée dans le cadre du PLIE) dans les quartiers DSU du Contrat de Ville. Cette équipe est une équipe pluridisciplinaire composée d'agents de l'ANPE, de conseillers de la Mission Locale et d'un gestionnaire de parcours PLIE, dont la mission est de se rapprocher des personnes :
 - habitant les quartiers concernés dans le cadre de la Politique de la Ville
 - relevant d'insertion professionnelle
 - qui sont inscrites ou connues des structures partenaires, mais qui ne les fréquentent plus
 - qui n'y sont pas inscrites.

Pour cela, l'E.I.I. a initié un partenariat avec des relais de quartier (**centres sociaux, CCAS¹⁰, CMS¹¹**, ...) afin d'assurer des permanences de proximité à partir desquelles une proposition de parcours et d'accompagnement individualisé pourra être faite dans laquelle pourra être envisagée des formations.

⁷ Pour en savoir plus, consulter le document INSEE-FASILD, **Les populations immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 2004. La notion de population immigrée prend en considération le lieu de naissance et la nationalité à la naissance. **Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger**. Après quelques années de résidence en France, elle peut avoir acquis la nationalité française. Les immigrés sont donc soit étrangers, soit français par acquisition.

⁸ Le **FASILD** est un établissement public national, opérateur principal du soutien à l'intégration. Il a pour mission de favoriser sur l'ensemble du territoire l'intégration des populations immigrées, ainsi que des personnes issues de l'immigration, et de contribuer à la lutte contre les discriminations dont elles pourraient être victimes.

⁹ La **désignation primo arrivant** indique que la personne vient d'obtenir une carte de séjour, ce qui ne signifie pas toujours qu'elle vienne d'arriver sur le territoire.

¹⁰ Le **Centre Communal d'Action Sociale d'Avignon (CCAS)** anime une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il participe à l'instruction des démarches d'aides sociales dans des conditions fixées par voie réglementaire, et met en œuvre, dans le domaine social, la politique de la municipalité. Ces objectifs se déclinent sur les thèmes suivants : aide sociale légale (aux personnes handicapées, aux personnes âgées) ; RMI (instruction des dossiers – insertion) ; services aux retraités, maison de quartier Livrée du Viviers ; service de la Petite Enfance (crèches collectives et familiales, halte-garderie) ; Centre social de la Rocade (activités socio-éducatives pour enfants et adultes, Ateliers ATOUTS)

- **Les publics en grande précarité**, accompagnés par la **Directions départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)** dans le cadre de sa mission pour l'insertion, l'intégration et la lutte contre les exclusions
- **Les publics en situation de maintien dans l'emploi**, de bas niveau de qualification fragilisés dans l'emploi pour lesquels le réapprentissage du français et la formation aux savoirs de base peut permettre une adaptation au poste de travail, une mobilité technique, une évolution professionnelle, ... peuvent trouver des informations sur les différentes possibilités qui peuvent lui être proposées, en fonction de ses besoins (démarche personnelle discrète, inscription dans une démarche de formation professionnelle continue) auprès des réseaux des structures publiques d'accueil et d'information et en lien avec les conseillers des différents **Organismes Professionnels Collecteurs Agréés (O.P.C.A.)** du secteur.
- **Les publics** qui souhaitent s'engager dans une démarche personnelle et individuelle **de formation tout au long de la vie**, peuvent trouver des réponses auprès des organismes de formation relevant du réseau **des Ateliers Pédagogiques Personnalisés (A.P.P.)**, auprès **des Espaces Ouvert d'Education Permanente** mis en place par le Conseil Régional et/ou en s'adressant directement à une structure de proximité (centre social, associations, Maison pour Tous, bibliothèque, Organisme de Formation, etc.) qui propose des actions d'apprentissage ou de réapprentissage des savoirs de base en langue française.(pour plus de renseignements contacter **la plateforme «Illettrisme : info service» au numéro indo : 0820 33 34 35**)

¹¹ **Les Centres Médicaux et Sociaux (CMS)** mis en place par du Conseil Général, accueillent et conseillent les familles en difficultés (problèmes familiaux, financiers ou de maltraitances). Les intervenants sont au niveau :

- PMI : des Médecins, des Infirmières Puéricultrice, des Sages-femmes, des conseillères conjugales,
- SDAS : des Assistantes Sociales et des Conseillères en Economie Sociale et Familiale
- ASE : des Educateurs Spécialisés pour l'enfance en risque ou en danger, des Psychologues et Référents Enfance Maltraitée
- Actions de Santé : des Médecins et Infirmières
- Administratifs : des Secrétaires Médico-sociales et des agents d'accueil.

Ces professionnels sont en contacts avec tous les autres organismes ou partenaires associatifs qui peuvent intervenir aussi dans le domaine de l'action sociale, de la santé, de l'éducatif ou de la Protection Judiciaire de l'Enfance.

II. Les différents types d'actions de formation de base

Les actions proposées par les associations et les organismes de formation s'inscrivent dans plusieurs types de dispositifs publics de formation.

➔ Les dispositifs de droit commun

Les formations intensives rémunérées mises en place dans le cadre de la formation professionnelle pour adultes sont proposées par :

- **La Région PACA** dans son Programme Régional de Formation (PRF) annuel, propose avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE) (suite à un appel d'offre dans le cadre du code des marchés publics) **des formations préparatoires à l'emploi et à la qualification**. Elles s'adressent à des jeunes de moins de 26 ans qui n'ont pas établi en choix professionnel et/ou ne maîtrisent pas les pré requis (savoirs de base et/ou langue française) exigés pour entrer en formation de niveau V ou, encore, éprouvent des difficultés à s'intégrer dans une démarche de formation ou d'insertion. Ils sont titulaires **du Contrat d'accès à la qualification – objectif acquérir une première qualification professionnelle, leur ouvrant droit à rémunération la couverture sociale et au statut de stagiaire de la formation professionnelle**. Ces formations accessibles gratuitement, **sur prescriptions du réseau d'accueil** (Missions Locales) sont de trois types :

- **La Dynamique de Choix Professionnel (DCP)** qui a pour objectif d'enclencher ou de confirmer un projet professionnel. D'une durée maximum de trois mois, elle comprend, en moyenne 140 heures en centre de formation et 175 heures en entreprise ;
- **La Formation Linguistique de Base (FLB)** qui s'adresse aux jeunes maîtrisant insuffisamment les connaissances de base et/ou la langue française pour entrer en formation qualifiante ou accéder directement à un emploi.
Ces formations permettent à leur bénéficiaire d'apprendre ou de réapprendre les savoirs de base de langue française tout en les aidant à s'inscrire dans une perspective de réalisation d'un projet professionnel à moyen ou long terme. La durée moyenne de formation est de 910h en centre avec une première étape de 300h. Elle peut comporter une ou plusieurs périodes en entreprise correspondant à 315 h en moyenne sur la totalité de l'action. A la fin de chaque étape, un entretien entre le jeune, le formateur et le conseiller de la mission locale permet de confirmer le parcours ou de le réorienter si nécessaire.
- **La Dynamique de Formation Insertion (DFI)** qui vise à mobiliser les compétences et les aptitudes nécessaires pour suivre une formation ou trouver un emploi. Elle amène les jeunes à devenir auteur de leur parcours de formation et d'insertion en développant leur savoir-faire et leurs connaissances générales comme en dynamisant leurs capacités à résoudre leurs difficultés. La durée moyenne de formation est de 910h en centre avec une première étape de 300h. Elle peut comporter une ou plusieurs périodes en entreprise correspondant à 315 h en moyenne sur la totalité de l'action. A la fin de chaque étape, un entretien entre le jeune, le formateur et le conseiller de la mission locale permet de confirmer le parcours ou de le réorienter si nécessaire. Selon la progression des stagiaires, une validation des acquis peut être engagée pour valoriser leur avancée.

Certaines de ces formations sont ouvertes à des jeunes sous main de justice, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Région ont, en effet, convenu de conduire une action concertée à travers le Contrat de Plan Etat-Région. Les formations mises en place dans ce cadre sont cofinancées par les deux institutions.

Chaque fois que possible ces actions de formation sont articulées aux autres dispositifs de formation professionnelle organisés par le Conseil Régional.

- **Le Service d'Orientation Professionnelle (SOP)** qui s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans sur prescription du réseau d'accueil et aux adultes sans qualification professionnelle qui ont un besoin d'appui et de conseil pour formaliser leur projet professionnel et/ou de formation et définir les étapes de leur parcours d'insertion. Il est accessible gratuitement, mais **n'ouvre pas droit à rémunération**. D'une durée et de contenus variables, en fonction des besoins et de la demande de chaque usager, ce service peut inclure :
 - Une analyse de situation, de ses ressources, ses contraintes, ses expériences, les compétences développées, etc ;
 - Une aide à la détermination du projet professionnel et au choix du métier. Elle doit se conclure par la formalisation d'un plan d'action réaliste et réalisable.

- **L'Accord-cadre régional DRTEFP – DRFASILD – DRANPE – DRAFPA - Rectorat**, animé régionalement et par département, organise un programme de formation à visée d'insertion sociale et professionnelle articulé autour de différentes actions.
 - **Les Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE)**, impulsées par la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) et animé par **les centres de formation ayant une visée d'insertion professionnelle (ALCP, CPL, FLPE)**, en direction des demandeurs d'emplois de longue durée de plus de 26 ans, des bénéficiaires du RMI et de l'ASS, des personnes reconnus travailleurs handicapés par la Cotorep, des parents isolés, des détenus et anciens détenus, en situations d'illettrisme ou relevant du français langue étrangère ou non alphabétisés.

Ce dispositif est en profonde mutation, en raison des nouvelles orientations des services déconcentrés de l'Etat :

- le dispositif SIFE est amené à disparaître en 2005,
- le dispositif de formation linguistique existant est en grande évolution, suite à la décision du FASILD de réorienter sa politique de soutien aux actions de formation qu'il finançait dans le cadre d'actions menées en partenariat avec l'Etat (SIFE)
- **Le Dispositif d'Apprentissage de la Langue Française** qui fait l'objet d'un appel d'offre dans le cadre du code des marchés publics, correspond à ce nouvel engagement spécifique **du FASILD** et se compose de trois prestations :
 - **Un bilan de prescription et d'évaluation linguistique (BPEL)**, cette prestation est obligatoire pour toutes les personnes souhaitant suivre une formation linguistique. Elle permet en premier lieu d'évaluer le niveau de français de la personne afin de prescrire le nombre d'heures nécessaires, puis observer la progression à mi-parcours et à la fin du parcours.
 - **Une formation linguistique** dont la durée (de 200 à 500h) et le rythme d'apprentissage varient en fonction des besoins des publics. Celle-ci peut être renouvelée une fois dans la limite des 2 ans.
 - **Un bilan d'orientation pré-professionnelle (BOPP)** proposé aux personnes souhaitant amorcer un parcours d'insertion professionnelle pendant la formation linguistique.

Ces trois prestations sont assurées par des organismes différents conventionnés suite à **l'appel d'offre annuel**. Ce mode d'organisation est décliné à un niveau départemental (le nombre d'heures est défini par département et non par commune ou par ville). La prescription est assurée par le réseau d'accueil (mission locale et ANPE) et **peut ouvrir droit à rémunération sous certaines conditions**. (Renseignements : auprès de la DRFASILD à Marseille Tél. 04.91.58.80.00 ou auprès de l'animatrice de l'accord-cadre du Vaucluse : martine.simula@anpe.fr)

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre :

- la reconnaissance de la maîtrise de la langue comme une compétence professionnelle
- la mise en place du « Contrat d'Accueil et d'Intégration »

Ce dispositif est destiné aux deux types de publics :

- publics signataires du CAI
- public hors CAI, de plus de 26 ans étrangers ou français par acquisition, non scolarisés en France, présentant un besoin d'apprentissage linguistique de base sous réserve d'éligibilité (niveau de formation initiale dans le pays d'origine, places disponibles, statuts administratifs, ...)
- Au niveau du territoire le FASILD propose un autre mode d'intervention dans le cadre des formations linguistiques sous forme de subventions attribuées à des actions sociales à dominante linguistique, de proximité en direction des publics non pris en charge par le dispositif d'apprentissage de la langue. Ces actions sont souvent co-financées dans le cadre de la Politique de la Ville. Cela concerne **13 projets associatifs de proximités** à visée d'insertion socioculturelle, citoyenne et/ou socio professionnelle en lien avec l'apprentissage du français.

➔ Les dispositifs complémentaires au droit commun

- **Le programme IRILL** (Insertion Réinsertion Lutte contre l'illettrisme). Le programme IRILL est un programme national **géré en région par la Direction Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)**. Il est l'outil majeur de financement national de la lutte contre l'illettrisme. Il co-finance avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE), et parfois d'autres institutions, des actions en faveur des personnes présentant une insuffisante maîtrise des savoirs de base et inscrites dans une démarche de formation et d'insertion, dont principalement : les jeunes non qualifiés, les demandeurs d'emploi en grande difficulté d'insertion, les salariés qui occupent des emplois peu ou pas qualifiés en situation de maintien dans l'emploi. Son objectif est de favoriser les actions de formation visant l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle et/ou le maintien dans l'emploi des publics non concernés par les dispositifs de droit commun.
- **Les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville.** Ce dernier constitue le cadre contractuel de la Politique de la Ville passé entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes et concertées pour améliorer la vie quotidienne dans les quartiers prioritaires (Ville, Quartier Ouest, Quartier Sud, Quartier Nord Est, St Chamand, Montfavet) et à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine. **La lutte contre l'illettrisme apparaît transversalement dans 45 actions et 15 CLAS de proximités** dans différentes thématiques du Contrat de Ville (Education, Culture, Proximité, Insertion, Prévention, Santé) à partir de 6 axes prioritaires parmi les 26 retenus pour l'année 2004.

Axe	Priorité contribuant à la lutte contre l'illettrisme	Thème
1	Apprentissage de la langue française et la lecture. Alphabétisation Public : jeunes, primos, personne en insertion, parents	Education et Formation
2	Développement de l'accompagnement scolaire Public : élèves, parents	Education et Formation
4	Eveil culturel des enfants Public : enfants	Education et Formation
5	Mobilisation en amont des parcours d'insertion, articulation avec LCI, alpha, ... Public : personnes en parcours d'insertion	Développement Economique Emploi Formation
11	Favoriser l'accès aux équipements culturels de la ville Public : parents et leurs enfants	Culture
15	Accompagner l'exercice de la fonction parentale Public : parents et leurs enfants	Parentalité/Petite enfance

- **Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Grand Avignon (PLIE)** a pour objectif de stabiliser sur des emplois durables des personnes qui en étaient jusque-là écartées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles. Il reflète la volonté des politiques publiques de lutte contre l'exclusion. Les partenaires signataires du troisième PLIE du Grand Avignon (2003-2006) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon sont : l'Etat (Préfecture du Vaucluse et Préfecture du Gard) ; la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département du Vaucluse, le Département du Gard, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. L'Union Européenne s'engage dans cette initiative avec l'intervention du Fonds Social Européen. L'articulation des différents objectifs se veut garante de la continuité de la démarche allant du repérage du bénéficiaire, à son accompagnement dans la mise à l'emploi, en passant par le bon déroulement du parcours d'insertion qu'il suit. **Les bénéficiaires du PLIE sont** les habitants de la communauté d'Agglomération qui sont :
 - des demandeurs d'emploi de longue durée
 - des jeunes âgés de 18 à 26 ans, principalement de faible niveau de qualification et sans expérience professionnelle inscrits à la Mission Locale et à l'ANPE.
 - des jeunes de 16 à 17 ans dans le cadre de projets spécifiques en lien avec les autres dispositifs
 - des bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS, Allocation Parents isolé ...)
 - des personnes non repérées administrativement mais reconnues en situation d'exclusion
 - des jeunes diplômés en situation d'exclusion

En Avignon, ils sont majoritairement issus des quartiers DSU (Politique de la Ville).

L'animation du PLIE du Grand Avignon est confiée à une association, qui agit pour le compte des partenaires signataires, et assure une veille technique sur la mise en œuvre des objectifs du Plan.

(Renseignements : Association du PLIE du Grand Avignon – 156, avenue de Tarascon. 84000 Avignon. Tél.04.32.75.10.80 E-mail : Plie.Avignon@wanadoo.fr)

Le plan d'action du PLIE se structure autour d'une organisation territoriale articulant **trois catégories d'actions dans une gestion de parcours entre différents acteurs de l'insertion et de l'emploi** afin d'accompagner sur la durée les bénéficiaires (*de niveaux scolaires divers mais majoritairement faible et confrontés à des problèmes sociaux*) qui nécessitent l'appel à des professionnels d'horizons divers.

- **des actions pour les publics très éloignés de l'emploi** où l'accent est mis sur un travail de remobilisation des personnes et d'inscription dans une démarche de projet professionnel (Chantier d'Intérêt Général ou Actions Collectives d'Insertion)
- **des actions intermédiaires** où un travail sur la qualification professionnelle dans la durée est assuré (Entreprises d'Insertion, Associations Intermédiaires). Un travail de requalification sociale important reste à effectuer et l'objectif de mise en emploi prolongé est prématuré.
- **des actions de fin de parcours** pour lesquelles l'objectif de mise à l'emploi est explicite (ETTI, GEIQ, Action insertion-emploi du Sport dans la Cité, missions courtes en intérim).

Une équipe de 25 Gestionnaires d'Etape de Parcours (**GEP**)-(intégré chez 29 opérateurs), de 2 Gestionnaires de Parcours (**GP**) Adultes –Jeunes et de 2 Conseillers Techniques Insertion-Emploi (**CTIE**), accompagnent les bénéficiaires dans leur parcours vers l'emploi et ce en lien fort avec les référents (de la Mission Locale, des CCAS, des CMS, etc.) pour la levée des difficultés sociales qui les freinent.

Ils peuvent notamment s'appuyer sur la mobilisation d'outils transversaux de bilan, de développement personnel, de formation qui seront **autant d'ateliers participant d'actions d'acquisition et/ou de ré acquisition des savoirs de base en langue française** (*ex. les Ateliers de Cité Ressource*)

Organisation de la gestion de parcours d'insertion

Acteurs de la gestion de parcours		Missions dans le cadre du PLIE	Structures de rattachement	Articulation des relations entre acteurs
Représentant des structures référentes	Travailleurs sociaux (<i>plusieurs centaines de personnes suivis /TS</i>)	- Accueille, réalise un diagnostic et oriente - a des Contacts réguliers avec la personne sur le volet social Public : adultes (26 ans et plus)	CCAS, UT, autres services instructeur du RMI	<u>Avec les GEP :</u> lors de l'orientation sur une action d'insertion (fiche d'orientation), de l'entrée sur l'action (entretien tripartite) et régulièrement en cours d'action (contacts)
	Conseillers socio professionnels (<i>plus de 100 jeunes suivis/conseillers</i>)	- Accueille, réalise un diagnostic approfondi, et oriente - Accompagne sur une durée pouvant aller jusqu'à 2 ans Public : jeunes (moins de 26)	Mission Locale	
Gestionnaire de Parcours (GP) (de 50 à 100 personnes/an suivies pour la plupart inscrites à l'ANPE)		-Accueille si il n'y pas de référents mobilisables -Assure l'accompagnement socio professionnel Public : jeunes et/ou adultes	Equipe Emploi Insertion (adultes DSU) et Mission Locale (jeunes) Structure support : DEFI	<u>Avec les structures référentes :</u> solicitation pour la résolution de tout problème social freinant le parcours, information sur le suivi via la fiche individuelle d'évaluation (GP adultes) <u>Avec les autres Gestionnaires d'Etapes et de Parcours et/ou (GP):</u> Pour organiser l'articulation entre les différentes étapes du parcours <u>Avec les Conseillers Techniques Insertion Emploi :</u> Pour déclencher un entretien professionnel avec un bénéficiaire en cas de problème pour préparer une demande d'aide, une information sur un dispositif
Gestionnaire d'Etapes et de Parcours (GEP) (de 20 à 500 personnes suivies/an)		Accueille et recrute sur leur action d'insertion et, dans certains cas, font la demande d'agrément à l'ANPE. Réalise l'accompagnement social et professionnel au sein des étapes d'insertion, enrichissent le parcours en mobilisant toute action complémentaire (bilan, formation, stage et missions en entreprises...)	Opérateurs du PLIE (les différentes structures d'insertion)	<u>Avec les structures référentes :</u> Reprise de contact pour les bénéficiaires en rupture d'accompagnement <u>Avec les GEP et les GP :</u> Lors des comités de suivi pour veiller à la progression des bénéficiaires positionnés sur les étapes et ponctuellement sur différents thèmes.
Conseillers Techniques Insertion Emploi (CTIE) (Effectif du PLIE)		Réalise une veille globale des parcours Analyse et relance les parcours et le lien entre référents et bénéficiaires Ne réalise pas	Association du PLIE	<u>Avec les structures référentes :</u> Reprise de contact pour les bénéficiaires en rupture d'accompagnement <u>Avec les GEP et les GP :</u> Lors des comités de suivi pour veiller à la progression des bénéficiaires positionnés sur les étapes et ponctuellement sur différents thèmes.

➤ Les actions menées par les Fondations

- **La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité.**

La Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion a créée en 2001 sa propre **fondation régionale sous l'égide de la fondation Caisse d'Epargne pour la solidarité**. Depuis elle développe deux axes essentiels de travail : *la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes adultes de 16 à 25 ans, la prévention et l'accompagnement des effets du vieillissement chez les personnes âgées*. Fin 2003, la fondation régionale sous égide est désignée pour expérimenter un dispositif de lutte contre l'illettrisme résultant d'un protocole d'accord signé entre la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité, divers ministères (Défense, Education nationale, Affaires Sociales) et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI). A cette occasion « **Savoirs pour réussir** » l'association support de cette expérimentation est créée en partenariat avec la Ville de Marseille pour intervenir sur la cité phocéenne. Courant 2005, la fondation régionale sous égide envisage la création d'une association « **Savoirs pour réussir Vaucluse** » avec un partenariat commun de la Ville d'Avignon et du Conseil Général du Vaucluse. Un démarrage est prévu pour septembre 2005. L'objectif de l'association est de prendre contact directement sur place avec les jeunes repérés en difficultés lors des tests de la Journée d'Appel Pour la Défense (JAPD) et de leur proposer un accompagnement pour les aider à résoudre l'ensemble de leurs problèmes périphériques (santé, logement, économique, sociaux) qui représentent autant de freins à une mise en dynamique d'apprentissage ou de réapprentissage afin de les amener au bout de ce premier parcours à la Mission Locale. Pour cela, l'association travaille en réseau avec les organismes et associations spécialisées et s'appuie sur des tuteurs bénévoles (salariés, sociétaires des Caisses d'Epargne et autres ...) pour permettre un suivi individualisé. Certains s'occupent du parcours global des jeunes, d'autres animent des ateliers autour des savoirs de base, la production d'écrits, le développement personnel, la citoyenneté.

➤ Les actions menées par les OPCA

Certaines branches professionnelles qui, du fait de la nature de leur activité, emploient traditionnellement des personnes de faible niveau de qualification se sont engagées dans des actions de lutte contre l'illettrisme. Certains OPCA ont lancé des partenariats donnant lieu à des actions de sensibilisation, de formation, de repérage des besoins autour de la question des savoirs de base.

- **L'Agefatoria**, a mis en place en 1997 le **dispositif ALICE** : Apprendre à apprendre, Lire, Informer, Calculer, Ecrire. Il s'agit d'un dispositif multimédia co-financé par le FSE, conçu pour aider à la communication avec le public concerné par l'illettrisme et à la conciliation des impératifs de production et des besoins en formation d'un personnel de bas niveau de qualification.
- **Le FAF propreté**, a été chargé par la branche professionnelle de mettre en place une démarche de formation spécifique en direction des salariés en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme. Une action a été mise en place, co-financé par le Fonds d'Action pour la Réinsertion et l'Emploi (FARE), le Fonds d'Action Social (FAS, ancien FASILD) et le Fonds Social Européen (FSE). Elle repose sur trois étapes essentielles :
 - diagnostic du projet de l'entreprise confrontée à ces difficultés
 - repérage des salariés susceptibles d'être confrontés à ces difficultés
 - positionnement des acteurs de ce projet entreprise-salarié-organisme de formation
- **L'AGEFOS-PME**, a signé en février 2002, un accord-cadre national avec l'ANLCI. Ce partenariat vise à engager des actions autour de trois axes :
 - sensibilisation des dirigeants de PME-PMI et de TPE
 - sélection d'une offre de qualité de formation aux savoirs de base pouvant s'inscrire au plan de formation
 - accompagnement méthodologique des entreprises au cours des différentes phases d'évaluation des besoins.

Cet accord, renouvelé en 2004, a été enrichi de trois nouvelles priorités :

- recherche de partenariats locaux
- accent sur l'accompagnement et le tutorat des salariés en difficulté
- croisement des priorités des branches et des territoires.

En région PACA, une convention a été signée dans le prolongement des accords nationaux entre l'Agefos-PME PACA et le Préfet de région le 18 février 2004. Elle vise, d'une part à améliorer la connaissance mutuelle des objectifs et des missions de chacun, entre les acteurs de la lutte contre l'illettrisme et le réseau Agefos-PME PACA ; et d'autre part à sensibiliser les entreprises

adhérentes de cet OPCA à la lutte contre l'illettrisme et à promouvoir la formation des salariés aux savoirs de base.

- **Le FAFSEA**, (Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations Agricoles) a pour projet de mettre en place un dispositif de formation multimédia destiné à renforcer les savoirs de base appliqués au monde agricole. Cette démarche s'inscrit dans le cadre **d'un Programme d'Initiative Communautaire PIC-EQUAL** de « lutte contre l'exclusion des publics à difficultés dans les emplois de l'agriculture française », du Fonds Social Européen concernant les ressources humaines pour la période 2000-2006.
Ce dispositif de formation multimédia **SACES (Savoir Apprendre Communiquer Calculer en Situation)** s'appuie sur un logiciel de remise à niveau des salariés permanents ou saisonniers du secteur. Plus particulièrement pour la région PACA, il s'agit de faire face à la diminution croissante du nombre de salariés permanents dans les exploitations en raison du vieillissement de la population. L'idée centrale est de s'appuyer sur les travailleurs saisonniers et les demandeurs d'emplois pour les amener à compenser cette érosion. L'expérimentation en région concerne deux zones :
 - **Cavaillon**, dans une entreprise de conditionnement de fruits et légumes qui embauche de nombreux travailleurs saisonniers pour une activité allant de 3 à 8 mois. Cette activité requiert un apprentissage technique et a donné lieu à la mise en place d'une action de formation incluant une remise à niveau
 - **Berre l'Etang**, un groupement d'employeur REAGIR, utilise le dispositif pendant les périodes entre deux mises à disposition pour une formation axés sur les savoirs de base.
- **Uniformation**, OPCA de l'économie sociale, rassemble des entreprises autour de chantiers transversaux qui sont : la lutte contre l'illettrisme, les emplois jeunes, les métiers en pénurie de personnel. L'OPCA a mis en place un plan de lutte contre l'illettrisme afin d'apporter une aide aux entreprises pour identifier les salariés concernés et mettre en place l'accompagnement au sein de l'entreprise. Les entreprises peuvent s'appuyer localement sur des relais (conseillers Uniformation, partenaires institutionnels, CRI,...) pour monter leurs projets de formation et identifier les organismes de formation.
- **Habitat – Formation**, OPCA des métiers de la Ville, a mis en place en 2003, dans le cadre d'un accord national avec l'ANLCI, un plan d'action pour aider les entreprises à concevoir et mettre en œuvre pour leurs salariés des actions de remise à niveau des savoirs de base. L'OPCA propose d'aider les entreprises sur deux registres :
 - le financement d'actions de formation
 - le financement de prestation de conseil pour le repérage des besoins, la définition des choix des objectifs, le choix du prestataire, l'évaluation de l'action.

III. Les prestataires intervenants dans la lutte contre l'illettrisme sur le territoire

☉ Les Structures d'Accueil

• Les Missions Locales et les permanences d'accueil et d'orientation

Siège

29, rue de la Vénus d'Arles – 84000 Avignon

Tél. 04.90.81.13.00 E-Mail : ml.avignon@wandoo.fr

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h00 ; **jeudi** : 12h30-16h00

Relais Travail Saisonnier

Même adresse. Tél. 04.90.88.57.53

Inscription de Mars à Septembre : **mardi et jeudi matin** : 8h30-12h00

Permanences AVIGNON :

- *Point Services Publics*
1, rue Saint Exupéry. Tél. 04.90.87.00.53
mardi : 9h00-12h00
- *Centre Social d'Orel*
1, Place de la Résistance. Tél. 04.90.87.15.19
mardi : 9h00-12h00
- *Maison pour Tous Champfleury*
2, rue Marie Madeleine. Tél. 04.90.82.62.07
mardi sur rendez-vous : 9h00-12h00
- *Atelier Cyber*
7 bis, rue Louis Pasteur. Tél. 04.32.76.39.01
sur rendez vous (orientation par ML et partenaires)
BEDARRIDES – 84370
- *Mairie. 1 et 3° lundi du mois* : 9h00-12h00. Tél. 04.90.33.01.48
LE PONTET – 84130
- *CCAS. Rue Anicet Achard.* Tél. 04.90.03.99.00
Lundi, mardi, mercredi et vendredi matin
MONTFAVET – 84140
- *Centre Social de l'Espélido.* Tél. 04.90.23.77.77
176 rue Galoubet
mardi : 9h00-12h00
MORIERES LES AVIGNON – 84310
- *Mairie.* Tél. 04.90.22.63.00
Rue Comtadines
1er mercredi du mois : 8h30-12h00
SORGUES – 84700
- *Hotel de Ville.* Tél. 04.90.39.71.96
Place Charles de Gaulle
mardi et jeudi : 8h30-12h00
VEDENE – 84270
- *CCAS.* Tél. 04.90.23.32.84
Cours Maréchal Leclerc.
mardi et jeudi : 8h30-12h00 sur rendez-vous pris les après-midi
- **Les Agences Locales pour l'Emploi de l'ANPE – www.anpe.fr**
- **Avignon République.** Tél. 04.90.27.25.80 E-mail : ale.avignon.rep@anpe.fr
9, rue Mignard- BP 120 – 84007 Avignon cedex 1
du lundi au jeudi : 8h45-16h45 et **le vendredi** : 8h45-11h45
- **Avignon Sud.** Tél. 04.90.13.21.40 E-mail : ale.avignon@anpe.fr
11, rue Madame de Sévigné- BP 872 – 84083 Avignon cedex 2
du lundi au jeudi : 8h45-16h45 et **le vendredi** : 8h45-11h45
- **Centre Communal d'Action Sociale d'Avignon**
17, rue Sainte Catherine – BP 232 – 84010 Avignon cedex 1
Tél. 04.32.74.31.00
- **Centre Médico Social (C.M.S) Avignon**
 - *CMS Avignon Sud.* Tél. 04.90.81.49.40
4, avenue Anne d'Autriche
Ouvert de 8h30-12h00 et de 13h30 -17h00
 - *CMS Avignon Ouest* Tél.04.9013.80.20
111, avenue de Monclar
Ouvert de 8h30-12h00 et de 13h30 -17h00
 - *CMS Avignon Centre Ville/Est* Tél.04.32.74.61.00
1 C, route de Montfavet
Ouvert de 8h30-12h00 et de 13h30 -17h00

- **Les Centres Sociaux partenaires de l'Equipe Emploi Insertion dans les quartiers DSU**
 - *Centre Social La Fenêtre*
Quartier Saint Chamand
 - *Centre Social Barbière*
Quartier Barbière
 - *Centre Social Espélido*
Quartier Montfavet
 - *Centre Social Orel*
Quartier Grange d'Orel et pont des 2 eaux

➤ Les Organismes de Formation

- *Lycée Polyvalent Philippe de Girard – Greta Avignon Luberon*
138, route de Tarascon – BP 84082 Avignon cedex 2
Tél. 04.90.13.16.00 **E-mail :** greta.avignon-luberon@wanadoo.fr
Actions proposées :
 - Service d'Orientation Professionnelle dans le cadre du PRF
Public Jeune et adulte (prescription Mission Locale ou ALE)
 - Dynamique de Choix Professionnel dans le cadre du PRF
Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)
 - Espace Bilan Orientation
Public Jeune et adulte et/ou bénéficiaire du PLIE
 - Formation Linguistique du dispositif d'apprentissage de la langue française du FASILD
(attributaire du marché pour l'appel d'offre 2005)
Tout public CAI et public hors CAI de plus de 26 ans (sous réserve d'éligibilité)
(préalable obligatoire : avoir réalisé le **BPEL** – action réalisée par l'organisme ACTEL)
- *Atelier Pédagogique Personnalisée (APP)*
106, avenue de Tarascon – St Ruf II – 84000 Avignon
Tél. 04.90.80.72.41
Actions proposées :
 - Ateliers individualisés de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie et/ou dans le cadre des actions du PLIE
(Français, lettrisme, mathématique, raisonnement logique, connaissances générales, culture technologique, bureautique)
Tout public jeune et adulte, par démarche individuelle et/ou bénéficiaire du PLIE
- *ACTEL*
Le Paris France A-9, Boulevard de Strasbourg – 83000 Toulon
Tél. 04.94.62.60.41 **E-mail :** prescription.actel@wanadoo.fr
Actions proposées :
 - Bilan de prescription et d'évaluation linguistique (**BPEL**) du dispositif d'apprentissage de la langue française du FASILD (attributaire du marché pour l'appel d'offre 2004/2005)
Tout public CAI et public hors CAI de plus de 26 ans (sous réserve d'éligibilité)
 - Bilan d'orientation pré-professionnelle (BOPP) du dispositif d'apprentissage de la langue française du FASILD (attributaire du marché pour l'appel d'offre 2004/2005)
Tout public CAI et public hors CAI de plus de 26 ans (sous réserve d'éligibilité)
- *ADFIC- Agence de Développement de Formation et de Coordination*
7, rue des Abeilles – 13001 Marseille **Tél.** 04.91.08.01.30 **E-mail :** ADFIC@wanadoo.fr
Lieu de Formation : Avignon
Actions proposées :
 - Formation Linguistique de Base (FLB) dans le cadre du PRF
Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)
 - Module de formation des ateliers de développement personnel de Cité Ressource dans le cadre du Contrat de Ville et des actions PLIE.
Tout public jeune et adulte : bénéficiaire PLIE et/ou des quartiers DSU du Contrat de Ville, etc. (entretien préalable de présentation de la structure Cité Ressource)
- *AXEFOR*
1, Avenue Saint Jean – 84000 Avignon
Tél. 04.32.74.32.20
Actions proposées :
 - Formation en Français dans le cadre du Contrat de Ville, et par la Mission Locale dans le cadre du PRF

Tout public jeune et adulte des quartiers DSU du Contrat de Ville

• ***Cité Ressource***

5, rue Collège de la Croix - 84000 Avignon

Tél. 04.90.82.09

Actions proposées dans le cadre du pôle d'activité et de mobilisation de compétences :

- Ateliers non intensif à entrées/sorties permanente de communication, de développement personnel, d'acquisition des savoirs de base, de créativité et dans le cadre d'activités culturelles et de découverte de l'environnement sur la base d'un acte volontaire d'engagement contractualisé :

- Ateliers linguistiques : alphabétisation, lettrisme, à mon tour d'écrire
- Ateliers « apprentissage des savoirs de base » : jeux de lettre, à vos comptes, multimédia, écrire son scénario
- Ateliers « développement personnel » : apprendre à apprendre, corps musique et expression
- Ateliers « communication » : vidéo et reportage, conteur de métiers, communiquer par le jeu théâtral
- Ateliers « créativité » : terre et céramique, arts plastiques, métamorphose

Tout public jeune et adulte bénéficiaire PLIE et/ou des quartiers DSU du Contrat de Ville et/ou RMistes, DELD, TH, demandeur d'asile et sans papier.

Le pôle intervient comme action complémentaire à d'autres étapes des parcours des personnes. Il articule et coordonne les interventions du réseau de partenaires qui animent les différents ateliers.

• ***CRECAS – Centre de Recherche et Création de l'Activité Sociale***

7, impasse de la rue Trial – 84000 Avignon

Tél. 04.90.85.70.17 E-mail : crecas@wanadoo.fr

Actions proposées :

- Formation Linguistique de Base (FLB) dans le cadre du PRF Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)
- Dynamique Formation Insertion (DFI) dans le cadre du PRF Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)
- Action « Lettrisme » dans le cadre du programme IRILL
Tout personne repérée en situation d'illettrisme (au sens de la définition ANLCI) prescription libre dans la limite des places accessibles
- Formation Linguistique du dispositif d'apprentissage de la langue française du FASILD (attributaire du marché pour l'appel d'offre 2004)
Tout public CAI et public hors CAI de plus de 26 ans (sous réserve d'éligibilité) (préalable obligatoire : avoir réalisé le **BP**EL – action réalisée par l'organisme ACTEL)

• ***Chambre de Métiers de Vaucluse***

Boulevard St Roch – 84000 Avignon

Tél. 04.90.80.65.44

E-mail : cm84.avignon.formation@wanadoo.fr

Actions proposées :

- Dynamique Formation Insertion (DFI) dans le cadre du PRF Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)

• ***L'Œil et l'Outil***

81, rue Bonneterie - 84000 Avignon

Tél. 04.90.85.77.12

E-mail : oeil.outil@online.fr

Actions proposées :

- Dynamique Formation Insertion (DFI) dans le cadre du PRF Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)
- Formation pré-qualifiante dans le cadre des SIFE collectif et des actions PLIE
Public en difficulté professionnelle ou en échec scolaire et/ou bénéficiaire PLIE

• ***Méditerranée Formation***

57, rue Alexandre Blanc – 84000 Avignon

Tél. 04.32.75.13.20

E-mail : medfo@wanadoo.fr

Actions proposées :

- Formation Linguistique de Base (FLB) dans le cadre du PRF Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)
- Dynamique Formation Insertion (DFI) dans le cadre du PRF Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)

- *Provence Formation – IFSAP*
11, avenue des Sources – 84000 Avignon
Tél. 04.90.86.17.85 **E-mail :** PROVENCE-FORMATION@wanadoo.fr
Actions proposées :
 - Dynamique Formation Insertion (DFI) dans le cadre du PRF
Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)
- *UAPV – Université Avignon et des Pays de Vaucluse*
74, rue Louis Pasteur – 84000 Avignon
Tél. 04.32.74.32.20 **E-mail :** françois.dorlhac@univ-avignon.fr
Actions proposées :
 - Formation Linguistique de Base (FLB) dans le cadre du PRF
Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)
- *UFCV – Union Française Centres de Vacances et de Loisirs*
1, Avenue Foncouverte - 84000 Avignon
Tél. 04.90.88.05.08 **E-mail :** maryline.vaillant@ufcv.asso.fr
Actions proposées :
 - Dynamique Formation Insertion (DFI) dans le cadre du PRF
Public Jeune moins de 26 ans (prescription Mission Locale)

➤ Les Structures de Proximités

Ensemble des lieux de proximités mettant en œuvre, dans le cadre de la Politique de la Ville et/ou dans le domaine stratégique de l'apprentissage de la langue française soutenu par le FASILD, des projets associatifs à visée d'insertion socio culturelle, citoyenne et/ou socio professionnelle facilitant l'acquisition et/ou la maîtrise des savoirs de base en langue française.

- *Association Socio Culturel et Sportive la Barbière*
 - Atelier pratique d'apprentissage
Action en direction des parents et/ou en lien avec l'environnement scolaire
Action de socialisation (culturelle, citoyenne, administrative)
- *Maison pour Tous Champfleury*
 - Renforcement du lien social
Action en direction des parents et/ou en lien avec l'environnement scolaire
Action de socialisation (culturelle, citoyenne, administrative)
- *ESC La Croix des Oiseaux*
 - Alphabétisation socialisante
Action de socialisation (culturelle, citoyenne, administrative)
- *Centre Social Orel*
 - Atelier de pré alphabétisation
Action de socialisation (culturelle, citoyenne, administrative)
- *Association La Passerelle- CHRS*
 - Apprentissage de la langue dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle
Action de socialisation (culturelle, citoyenne, administrative)
Action objectif emploi
- *L'Escapade*
 - Action d'alphabétisation
Action de socialisation (culturelle, citoyenne, administrative)
Action objectif emploi
- *Centre Social et Culturel de La Rocade*
 - Action d'acquisition de la communication orale et des bases de lecture écrite
Action en direction des parents et/ou en lien avec l'environnement scolaire
Action de socialisation (culturelle, citoyenne, administrative)
- *AABMA*
 - Atelier de lecture
Action en direction des parents et/ou en lien avec l'environnement scolaire
Action de socialisation (culturelle, citoyenne, administrative)

Cette grille propose une vision globale des champs de capacité concernés par l'illettrisme. Elle ne constitue ni un référentiel d'évaluation et/ou de formation. Elle donne des repères pour identifier des degrés de difficultés dans les différents savoirs de base.

LIRE-ECRIRE				
Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5
<i>Nécessite un (ré)apprentissage complet de la lecture. Ecrit à construire</i>	<i>Lecture sans accès au sens. Pas d'écrit lisible</i>	<i>Lecture avec sens, mais pas d'écrit correct.</i>	<i>Lecture avec sens. Ecrit sans respect des règles grammaticales</i>	<i>Lecture avec sens. Ecrit avec un début de respect des règles grammaticales</i>
Connaissance de quelques lettres et mots. Pas de déchiffrage.	L'énergie développée dans le déchiffrage ne permet pas l'accès au sens. Nombreuses erreurs de lecture ; connaissance imparfaite de la combinatoire des signes et des sons.	La lecture permet l'accès au sens, avec des failles. Le vocabulaire et sa compréhension sont à développer. Un mot lu ne peut être écrit correctement en dehors d'une simple copie.	La lecture est encore mal aisée, le lien avec l'écrit est établi ; la structure de la phrase est globalement installée, mais les règles de grammaire et de conjugaison restent une difficulté.	La lecture est assez aisée. Les liens avec l'écrit, bien installés, permettent d'aborder des énoncés et des phrases plus élaborées. L'autonomie n'est pas encore suffisante.
Graphie incertaine. Copie approximative en suivant un modèle. Connaissance de l'écriture de son nom, de quelques mots et de petites phrases. Ecriture malhabile.	L'écrit produit ne peut être lu et compris, hors contexte, par une autre personne.	L'écrit est à peu près phonétique mais peut être « lu » et compris par un tiers	L'écrit est lisible et assez structuré pour le sens, mais avec de nombreuses erreurs.	L'écrit est lisible mais doit s'enrichir d'un vocabulaire plus précis et adapté. Le système orthographique est encore très approximatif. Les productions écrites sont gênées par la méconnaissance des structures de phrases.

LECTURE

ECRIURE

CALCULER, MESURER, SE REPERER DANS L'ESPACE ET LE TEMPS

	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5
NUMERATION	Ne maîtrise pas l'équivalence de type : 10 unité=1 dizaine	A une compréhension limitée de la construction du nombre	Manipule les nombres jusqu'à 1000 et sait les classer, mais reste abstrait quant à la notion de grandeur	Manipule tous les nombres, mais a parfois du mal à y associer une valeur	Manipule les nombre décimaux (1 centième = 1 unité divisée par 100), mais a du mal à les utiliser dans tout type de contexte
OPERATIONS	Sait additionner mécaniquement des petits nombres entiers entres eux	Connaît l'addition et la soustraction (sans retenue)...	Connaît et comprend le sens des 3 opérations (+,-,x) mais ne parvient pas à les utiliser selon les contextes	Est à l'aise avec les 3 opérations mais n'accède pas à la division.	Accède à la division mais ne comprends pas la proportionnalité
MESURES	Connaît le nom de quelques mesures sans y mettre de sens	Connaît théoriquement les mesures usuelles mais n'en a pas toujours de représentation concrète	Aborde les conversions (g/kg ;m/cm) mais fait encore des confusions	Applique des conversions pour résoudre des problèmes simples (ex. calcul de trajet)	Aborde des situations plus complexes, par contre peut avoir des difficultés devant des problèmes du type : calculer le nombre de rouleaux de tapisserie à partir de la surface des murs d'une pièce.
ESPACE	Ne maîtrise pas les repères gauche/droite, haut/bas, dessus dessous, devant/derrière.	La personne maîtrise les repères mais a des difficultés à situer des personnes ou des objets autrement que par rapport à elle-même	Se repère dans son environnement quotidien mais a du mal à passer de la situation concrète à l'abstraction d'un plan	Peut utiliser un plan, une carte, seulement dans un contexte familial.	Peut se situer sur un schéma simple, produire un schéma sommaire d'itinéraire. Peut commencer à aborder des notions de géométrie plus complexe.
TEMPS	A du mal à lire l'heure sous diverses formes (montres à aiguilles, affichage numérique). Ne maîtrise pas le calendrier, ni la chronologie	Se repère dans les heures avec une montre, mais pas dans les minutes. A une évaluation approximative des durées. Comprend un calendrier	Sait lire l'heure sous toutes ses formes. Comprend un peu un planning (organisation du temps, agenda).	Peut résoudre des opérations simples sur les heures sans conversion. Gère un planning simple.	Peut résoudre des opérations sur les conversion d'heures : une vidéo de 180 mn suffit-elle pour un film de 2h10 ? Mais a encore des difficultés à gérer plusieurs données simultanément.

La notion de profil correspond au constat qu'il existe des différences significatives de capacités initiales vis à vis des compétences de base. Les personnes en situation d'illettrisme représentent des publics diversifiés qui ne peuvent être enfermés dans une seule définition, qui ne se limitent pas à un seul milieu, qui n'appellent pas un seul parcours, une seule pédagogie, un outil de formation identique pour tous.

Pour tenter de définir des processus de formation, la notion de profil permet de conserver l'histoire de la personne et servira à avancer des propositions tenant compte des particularités de chacun.

I. Profil des publics en situation d'illettrisme

↪ Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

↪ Degré 2 Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simple, etc.

Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Acquisition du socle fonctionnel de compétences pour la vie courante

↪ Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans les situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques, etc.

Il s'agit d'aller au delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registre de langue ...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphique, schémas ...). Le degré est proche du niveau de certificat de formation générale.

↪ Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaire pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré 4 est exigeant de formation générale des qualifications de niveau V(CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

Acquisition des compétences de base

Les situations restent diversifiées. Pour certaines personnes seules la lecture et l'écriture posent problème, ou parfois l'écriture seulement. Pour d'autres c'est l'ensemble des compétences de base ou certaines d'entre elles qui sont en jeu. Une personne peut faire preuve de degrés de compétences variables selon les domaines (expression orale, expression écrite, lecture, calcul, ...).

Les objectifs des apprentissages sont différents et portent sur des champs de savoirs à géométrie variable selon les personnes. **C'est pour cette raison que les actions de formation relevant de la lutte contre l'illettrisme se situent dans un cursus large, même si leur spécificité est de garantir l'acquisition des compétences de degré 1 et 2 constitutives du socle fonctionnel¹².**

C'est la non-maîtrise de ces compétences de premier niveau qui caractérise les situations d'illettrisme. Pour les personnes qui ont acquis ces compétences mais qui n'ont pas atteint le degré 3, on parlera plutôt de difficultés pour lire, écrire et mettre en œuvre les compétences de base. C'est souvent sous l'appellation « stages de remise à niveau » que l'on retrouve les actions de formation dédiées à la maîtrise des compétences de degré 3.

¹² Pp 32 du cadre national de référence de l'ANLCI : on parle de socle fonctionnel parce que, pour des adultes en situation d'illettrisme, l'acquisition des compétences de base est étroitement articulée à la recherche de solutions pragmatiques pour faire face au quotidien.

II. Profils des publics relevant de formation linguistique de base

➤ Public ne pouvant pas communiquer en Français oral

Référentiel ¹³	Profils	Caractéristiques	Besoins
A1	Grand débutant en français (analphabète)	<i>Non scolarisé dans la langue d'origine</i> <ul style="list-style-type: none"> • Ne parle pas, ne comprend pas le français (ou quelques mots isolés) • Aucune langue écrite connue 	Oral de base Alphabétisation (niveau 1)
A2	Débutant en français langue étrangère	<i>Scolarisé au niveau primaire dans sa langue</i> <ul style="list-style-type: none"> • Ne parle ni ne comprend le français • Ne sait ni lire, ni écrire en français 	FLE Progression lente
A3	Débutant en français langue étrangère	<i>Scolarisé au niveau primaire dans sa langue</i> <ul style="list-style-type: none"> • Ne parle ni ne comprend le français • Ne sait ni lire, ni écrire en français 	FLE Progression rapide

➤ Public pouvant communiquer en Français oral

Référentiel ¹⁴	Profils	Caractéristiques	Besoins
B1	Grand débutant en français lu et écrit	Non scolarisé, aucune langue écrite connue <ul style="list-style-type: none"> • Comprend et sait se faire comprendre en français • Ne sait ni lire, ni écrire 	Alphabétisation (niveau 2)
B2	Petit débutant en français	Scolarisé au niveau primaire dans sa langue <ul style="list-style-type: none"> • Quelques rudiments d'écriture et de lecture en français • Comprend et sait se faire comprendre à l'oral 	Alphabétisation (niveau 3)
B3	Lecteur petit en scripteur en français	<i>Scolarisé en français au niveau primaire</i> <i>Scolarisé dans langue au niveau collège, français 1 ère langue</i> <i>Toute sa scolarité en langue française, parle français dans sa vie quotidienne</i>	Alphabétisation (niveau 4) Remise à niveau pré qualifiante en français

¹³ S'appuie sur le référentiel FASILD/ANPE, inclus en annexe du guide de repérage de l'illettrisme (Paris-1995) et reproduit dans le livret 2 du « référentiel linguistique de base » (FASILD/CUEEP-1995)

Comment faciliter l'accès à la formation ?

On constate que des personnes orientées vers une action de formation « disparaissent » lors du passage de relais entre prescripteurs et formateurs.

Comment faire ?

Une démarche d'accompagnement permettant de créer du lien entre apprenant et formateur peut s'effectuer en trois temps :

- ✚ Un coup de fil à l'organisme de formation, en présence du futur apprenant, pour fixer un rendez-vous
- ✚ L'accompagnement, si nécessaire physique, du futur bénéficiaire vers l'organisme
- ✚ Un premier entretien à 3, au sein de l'organisme de formation ce qui permet de passer en douceur le relais, de rassurer la personne (pour qui cette première démarche peut être trop difficile à effectuer seul), et de lui faire découvrir son lieu de formation ainsi que les formateurs.

Si toutefois cette démarche ne peut s'effectuer, le formateur peut se rendre auprès du prescripteur pour rencontrer le futur apprenant. Ceci a pour inconvénient de ne pas permettre à la personne de découvrir le lieu de formation et de ne pas rentrer de suite dans la réalité de ce que peut être la formation.

Que permet l'accompagnement ?

L'accompagnement permet :

- ✚ De poursuivre une démarche commencée lors de l'entretien, de l'optimiser et de concrétiser rapidement le projet d'entrée en formation.
- ✚ De mettre en relation très tôt le prescripteur, le stagiaire et le formateur, ce qui a pour objectif de rassurer, de mettre en confiance, mais aussi de débiter la formation sur des bases communes : objectifs de formation, moyens, fonctionnement, ... et ainsi de faciliter l'accompagnement et le suivi au cours de la formation.
- ✚ De limiter la déperdition des personnes orientées entre la prescription et l'entrée en formation. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : la peur de s'engager dans un parcours, le changement d'avis après réflexion, l'appréhension de se trouver face à quelqu'un qu'on ne connaît pas ou, plus simplement, l'incapacité de se rendre seul dans un lieu qu'on ne sait pas situer géographiquement.

Comment opposer des arguments à quelqu'un qui associe ateliers de formation et école ?

On constate souvent une franche réticence à entrer en formation compte tenu des souvenirs laissés par le passage à l'école.

Comment faire ?

Lorsqu'au cours de l'entretien la crainte d'aller vers une formation est synonyme de retour à l'école, il s'agit de s'appuyer sur les souvenirs scolaires que nous confie la personne et de lui proposer dans un deuxième temps un autre message qui reflète la réalité des ateliers de savoirs de base.

Qu'est-ce que l'on constate ?

La plupart du temps, les personnes ont connu des difficultés scolaires liées à :

- ✚ Un rythme d'apprentissage trop lent, par rapport à la majorité de la classe, causant un retard jamais rattrapé, et une démotivation.
- ✚ Un passage par des institutions où l'apprentissage des savoirs de base n'était pas une priorité.
- ✚ Un environnement familial peu ou pas aidant.
- ✚ Une mauvaise relation avec un enseignant et/ou avec les pairs.
- ✚ Une accumulation de plusieurs déficiences.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

Pouvoir exprimer ses craintes d'avoir à revivre des situations semblables à celles vécues durant sa scolarité, permettrait de les mettre à distance.

Parler de représentations que la personne a de la formation, du rôle du formateur, de la constitution et de la taille du groupe, favoriserait la mise en confiance.

Entendre que la formation pour adulte n'a plus rien à voir avec l'école, peut aider à prendre conscience, à envisager qu'une autre façon d'apprendre, nouvelle, vient de lui être proposée.

Que fait-on en formation de base ?

On travaille les savoirs de base, c'est-à-dire :

- ✚ La compréhension et l'expression écrite,
- ✚ Les activités numériques et mathématiques,
- ✚ Mais aussi l'expression orale, le raisonnement logique, le repérage dans le temps et l'espace ...

Les apprentissages se mènent à partir de situations du quotidien.

On apprend sur et avec des supports variés et adaptés (documents, livres, informatique, ...). Il n'y a pas de programme pré-établi : les contenus de formation sont adaptés aux besoins de chaque apprenant.

La parole des apprenants est encouragée :

- ✚ Chacun peut s'exprimer librement

✚ La communication entre pairs, l'entraide et le travail de groupe sont très présents.

Dans quelles conditions cela se passe-t-il ?

En général, un apprenant vient en formation une, deux ou trois fois/semaine. On travaille généralement dans des petits groupes qui ne dépassent pas 10-12 personnes.

Les horaires existent mais peuvent s'adapter aux contraintes des apprenants.

L'ambiance est conviviale et chaleureuse, on prend le temps de discuter.

Qui y rencontre-t-on ? Qui est l'intervenant ?

Le formateur n'est pas un professeur qui fait la leçon au tableau : il est là pour aider à apprendre.

Le formateur adapte ses explications à chacun et respecte le rythme de chacun (il peut écouter et comprendre les problèmes de vie quotidienne).

Q'y a-t-il d'autre ?

Dans un centre, d'autres activités peuvent exister, par exemple :

- ✚ Atelier d'apprentissage du français par le code de la route, accompagnement vers l'emploi, aide aux démarches, chantiers d'utilité sociale ...
- ✚ FLE (Français Langue Etrangère)
- ✚ Initiation à l'informatique (Passeport Internet)

Il s'agit de valoriser un grand principe d'actualité inclus dans la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de juillet 1998 et dans les dispositions relatives à la formation tout au long de la vie. « Tout citoyen européen peut se former tout au long de la vie ».

Le but est de se situer au-delà des notions de nécessité, d'obligation, de manque, utilisées habituellement comme argument lors des entretiens.

Comment faire ?

On aborde ce thème selon les éléments qui suivent :

- ✚ Il n'est jamais trop tard pour apprendre, se former.
- ✚ La formation est un droit : livre IX du code du travail articles L900-1, L900-6 prise en compte des actions de lutte contre l'illettrisme au titre de l'éducation permanente.
- ✚ Tout le monde a droit à une formation.
- ✚ Des réponses très variées existent pour les adultes. C'est l'adulte qui choisit sa formation.
- ✚ Les services publics financent des actions de formation dans les savoirs de base : dans ce cas, ces actions sont gratuites pour les usagers.
- ✚ La vie évolue, des formations accompagnent les changements.
- ✚ N'hésitez pas à poser la question : « Avez-vous déjà utilisé votre droit à la formation ? »

Qu'est-ce que l'on constate ?

Ce thème sur le droit à la formation continue entraîne des questionnements liés à l'âge, l'idée de gratuité soulage.

Cette porte entrebâillée permet l'approche des démarches « formation » comme concernant tout le monde, comme un progrès social, comme la réponse aux nouveaux besoins.

Qu'est-ce qui expliquerait que ça marche ?

La démocratisation affichée de ce droit pour tous est un moyen de ne pas se sentir exclu.

Comment présenter à la personne orientée l'accompagnement pendant la formation ?
Après l'entrée en formation et après qu'un contrat moral a été défini (conjointement par l'apprenant, le prescripteur et le formateur), les préoccupations, les besoins et les envies de l'apprenant évoluent. L'accompagnement pendant le parcours de formation a pour but de réajuster le contrat de départ compte tenu de ces évolutions.

Comment faire ?

Des rencontres régulières entre apprenant, prescripteur et formateur pour faire le point sur les avancées de la formation, le déroulement de celle-ci, mais aussi sur le projet plus global de l'apprenant (recherche d'emploi ou de formation qualifiante, besoin de participer à une activité de groupe ...). Elles s'appuient sur les bases définies ensemble lors du premier entretien.

Que permet l'accompagnement ?

Lorsqu'il y a accompagnement, les informations concernant l'apprenant circulent, sont partagées. Une meilleure prise en compte de la personne est assurée et la réponse formation peut être adaptée, voire même suspendue.

Par exemple, le prescripteur et l'apprenant ont mis sur pied une participation à un dispositif de recherche d'emploi ; le rythme, les horaires, les contenus de la formation vont donc être adaptés.

Des besoins (souhaits, difficultés ...) personnels sont exprimés à l'occasion de la formation, qui peuvent nécessiter une intervention du prescripteur (réfèrent, accompagnateur social, ...).

Pour les personnes en difficulté, l'accompagnement pendant la formation constitue une aide :

- ✚ Pour donner du sens à un projet et pour suivre son élaboration tout au long de la formation.
- ✚ Pour aboutir à une solution concrète dans le cadre d'un projet plus global.
- ✚ Pour persévérer dans l'effort de formation : on a pu constater que l'attention et l'intérêt portés par l'accompagnateur sur la personne, tout au long de son parcours, favorisent l'apprentissage et le maintien dans la formation.

L'accompagnement favorise l'adaptation du parcours de formation à l'apprenant et à son projet.

1. le titre de la fiche :**2. l'auteur de l'article :****3. Les coordonnées de l'organisme :****4. La localisation de l'action :****5. Les publics cibles :****6. Les outils utilisés :****7. Le texte présentant et analysant l'expérience :****8. Points forts et limite de l'approche :****9. Fréquence d'utilisation du support :****10. Notes et commentaires:**

La date de rédaction de la fiche

- **Allophone** : Personne dont la langue maternelle est une langue étrangère, dans la communauté où elle se trouve.
- **Analphabétisme** : qualifie la situation d'une personne qui n'a jamais été scolarisée et qui n'a jamais appris à lire et à écrire. Une personne analphabète est incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne. (UNESCO, 1958). Le GPLI en 1995 (JM Besse, B.Falaize, F.Andrieux) définit l'analphabétisme comme la situation des personnes qui n'ont jamais eu l'occasion d'apprendre un code écrit dans aucune langue.
- **Compétences de base** : pour la Communauté Européenne, il s'agit de : la lecture, l'écriture, le calcul, la capacité à apprendre mais aussi les compétence en technologie de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise et les aptitudes sociales.
- **Illettrisme** : caractérise les personnes qui sont allées à l'école, qui ont appris à lire et à écrire, mais en ont perdu la pratique, à la différence de la situation d'analphabétisme. Ces personnes ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. (GPLI, 1995)
- **Littératie** : aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. Cinq niveaux de littératie ont été déclinés (OCDE, 1995)
- **Francophone** : Qui parle habituellement le français, au moins dans certaines circonstances de la communication, comme langue première ou seconde. En parlant d'un groupe, d'une région : dans lequel le français est pratiqué en tant que langue maternelle, officielle ou véhiculaire.
- **Savoirs de base** : selon le GPLI (Colette Dartois et Dominique Brossier) par illettrisme, il faut entendre « une maîtrise insuffisante des savoirs de base, constitués de l'ensemble des compétences et des connaissances permettant dans différents contextes (familial, social, professionnel, culturel ...) de communiquer avec autrui et son environnement par le langage oral, ... d'utiliser les outils mathématiques permettant de compter et de mesurer ..., de se repérer dans le temps subjectif (par rapport à sa propre histoire...), et dans le temps objectifs (lire l'heure ...), et de se repérer dans l'espace
- **Niveau V** : niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et, par assimilation du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA, 1^o degré)
- **Niveau Vbis** : sortie de 3^o ou abandon de classe de CAP ou de BEP
- **Niveau VI** : formation n'allant pas au-delà de la fin de scolarité obligatoire (16 ans)
- **FASILD** : Fond d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
- **PRF** : Plan Régional de Formation
- **FLB** : Formation Linguistique de Base, formation préparatoire à l'emploi et à la qualification intégrée au PRF
- **DFI** : Dispositif de Formation et d'Insertion, formation préparatoire à l'emploi et à la qualification intégrée au PRF
- **Faux débutants** : Il comprend et s'exprime d'une manière sommaire dans les situations simple, à l'oral. Il possède quelques notions d'écrits
- **FLE** : Français Langue Etrangère
- **MNLE** : Méthode Naturelle de Lecture Ecriture (cf. « Apprendre à lire et à écrire à l'âge adulte », D. de Keyzer et coll, Retz, 1999)
- **VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience